

Collégien... et déjà citoyen !

Règlement du Concours

« Collégien... et déjà citoyen numérique ! » – 7^{ème} édition 2019-2020

Parce qu'il est aujourd'hui indispensable de comprendre le fonctionnement de notre société numérique pour anticiper ses dérives potentielles et questionner les enjeux de demain, le Département offre un temps de réflexion et d'engagement aux collégiens autour de la **citoyenneté numérique**.

Ce concours s'inscrit dans la dynamique engagée par le Département dans le cadre du « **Plan jeunes – Acte 2, les 11-16 ans : déjà citoyens** » qui s'articule autour de trois objectifs stratégiques :

- encourager la citoyenneté et développer le vivre-ensemble,
- favoriser le bien-être des collégiens,
- accompagner les collégiens vers leur vie professionnelle.

Article 1 - Présentation

Le concours « **Collégien ... et déjà citoyen numérique !** » est organisé par le Département de la Loire, en partenariat avec les services de l'Éducation Nationale.

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

Objectifs généraux :

- Favoriser chez les adolescents l'ouverture aux évolutions culturelles et sociales engendrées par le numérique,
- Comprendre et maîtriser les enjeux, anticiper les risques,
- Initier les collégiens à une méthodologie de projet,
- Stimuler la créativité,
- Favoriser l'engagement des jeunes,
- Valoriser le partage d'expériences,
- Accompagner les collégiens pour devenir des citoyens de demain.

Cette opération fait écho aux différents parcours éducatifs :

- Le **parcours citoyen** : construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique ; acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement,
- Le **parcours santé** : prévention et développement de compétences psychosociales,
- Le **parcours culture** : découverte de la culture numérique.

Article 2 - Participation

2.1 - Candidatures

Le concours est ouvert aux élèves des collèges publics et privés sous contrat de la Loire.

Il ne pourra être présenté qu'un projet par établissement.

Une classe, ou un groupe d'élèves (élus ou non) peut participer. Les équipes seront reçues en fin d'année scolaire à l'Hôtel du Département lors d'un jury qui déterminera le lauréat du concours.*

**Un nombre maximum d'élèves sera défini par collège pour répondre aux contraintes en termes de capacité d'accueil.*

2.2 - Objet du concours

Les collégiens sont invités à imaginer collectivement **une campagne de sensibilisation autour de la citoyenneté numérique** (en direction des 11-16 ans).

L'une, ou plusieurs des thématiques suivantes doivent être abordées :

- L'intelligence artificielle,
- « Bigdata » et rôle des données personnelles,
- Fake news (ou infox),
- Algorithmes et programmation,
- Cryptographie et sécurité,
- Hacking et attaques informatiques.

2.3 - Productions attendues

Deux supports sont demandés pour convaincre le jury de « Collégien... et déjà citoyen numérique ! » :

- **une vidéo descriptive** type « youtube » : elle doit durer au maximum 3 minutes et mettre en avant un scénario, un synopsis et une argumentation pour démontrer l'intérêt de la campagne imaginée, et la capacité créative de l'équipe.

Elle sera transmise au Département via un espace dédié sur le Cybercollège (en format MP4 ou WebM - Taille max. : 100 Mo), et ceci avant le jury.

- **un poster scientifique** réalisé à l'aide d'un logiciel (type PowerPoint, Publisher, Adobe Illustrator) : il doit être pédagogique, attractif, structuré et concis pour axer la communication sur le message à transmettre.

Il sera transmis uniquement en format numérique (PDF ou JPEG haute qualité). Le Département se chargera de son impression en format A0. Il sera utilisé lors du jury mais pourra également l'être dans le cadre d'exposition au titre d'une communication institutionnelle dans les collèges ou dans les locaux du Département.

Dans le cadre de ces deux productions, il appartiendra à chaque établissement de gérer les éventuelles autorisations relatives au droit à l'image des participants.

2.4 - Inscription

La fiche d'inscription de l'établissement est disponible sur le Cybercollege dans la rubrique « Concours collégiens et projets collectifs ». Elle comporte notamment les éléments suivants : nom du collège, intitulé du projet, référents, descriptif du projet et objectifs, thématiques pressenties (cf article 2.2).



La date limite de dépôt de candidature pour les équipes est fixée au 31 janvier 2020.

Les équipes inscrites bénéficieront d'un espace dédié sur le Cybercollège, ouvert à tous les porteurs de projet (élèves et référents). Un blog, un forum permettront aux équipes d'échanger sur la réflexion menée. La gestion de l'ouverture des droits sera traitée selon les règles mises en place dans le cadre de l'utilisation du Cybercollège.

Article 3 - Jury

3.1 - Constitution et rôle

Le Département est chargé de la constitution du jury, composé d'élus, de représentants de la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) et du Diocèse, d'experts internes ou partenaires externes (en lien avec les thématiques choisies pour ce Prix).

Les équipes seront auditionnées à l'Hôtel du Département à Saint-Etienne en fin d'année scolaire.

Le rôle du jury consiste à auditionner les équipes et à déterminer un lauréat. Le projet primé tiendra compte notamment de :

- l'originalité, du caractère innovant et créatif de la campagne de sensibilisation proposée,
- l'engagement des collégiens dans le projet,
- la dimension citoyenne du projet,
- la faisabilité de la réalisation vidéo autour des thématiques choisies.

3.2 - Prix du Jury / projet primé

Le Prix du Jury 2020 de « Collégien ... et déjà citoyen numérique ! » récompensera l'équipe lauréate par **la réalisation de la vidéo de sensibilisation, grâce à l'intervention d'un professionnel de la communication/vidéaste**. Il viendra en résidence dans le collège au cours de l'année scolaire 2020-2021.

La vidéo réalisée sera mise en valeur sur les sites loire.fr et Cybercollege, sur les réseaux sociaux de la collectivité, et éventuellement sur les espaces numériques du Ministère, de l'Académie et des partenaires pour des actions de sensibilisation.

Article 4 - Calendrier

- **31 janvier 2020** : date limite d'inscription sur le Cybercollège (formulaire). Validation des candidatures et information auprès des équipes.
- **Février à mai 2020** : phase de réflexion et de création. Réalisation d'un poster scientifique et d'une petite vidéo sur le projet de campagne de sensibilisation.
- **Mi-mai 2020** : finalisation et transmission au Département des éléments numériques en vue du jury (poster scientifique et vidéo).
- **Fin mai ou juin 2020** : audition des équipes à l'Hôtel du Département à Saint-Etienne.
- **Année scolaire 2020-2021** : Pour l'équipe lauréate, réalisation au collège d'une vidéo de sensibilisation, par un professionnel de la communication/vidéaste.